

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de

BEUIL

Alpes-Maritimes

Le dix juin deux mille vingt et un, à 17 heures à la Salle des Fêtes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Roland GIRAUD, Maire.

Date de convocation 04.06.2021

Etaient présents: M. Roland GIRAUD, Maire, M. Jean-Louis COSSA, premier adjoint, M. Alexandre GEFFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. Nicolas DONADEY, quatrième adjoint, M. François SCHULLER, conseiller municipal, Mme Karine DONADEY, conseillère municipale, M. Noel MAGALON, conseiller municipal, M. Pascal THIERY, conseiller municipal, M. Frédéric PASQUIER, conseiller municipal, Monsieur Rodolphe BIZET, conseiller municipal

Absents: Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale, Monsieur Arnaud ROCHE, conseiller municipal, Représentés: Mme Karel NICOLETTA est représentée par M. Rodolphe BIZET, aux termes d'une procuration en date à Beuil du 10/06/2021, Monsieur Arnaud ROCHE est représenté par Monsieur Alexandre GEFFROY, aux termes d'une procuration en date à Beuil du 08/06/2021.

A été nommé Secrétaire de Séance : Monsieur Christian GUILLAUME

N°04.2021

## 07/ ETUDE ARCHITECTURALE ET DE FAISABILITE DE L'ENTREE DU VILLAGE :

Délibération présentée par M. Nicolas DONADEY, quatrième adjoint au Maire.

Monsieur Nicolas DONADEY explique au Conseil Municipal que dans le cadre de la volonté de l'équipe municipale d'améliorer l'entrée du village, ainsi que son accès, il est nécessaire de réaliser une esquisse de projet portant sur deux points :

- La réalisation d'un porche à l'entrée du village. : l'objectif de cette étude sera de proposer un aménagement urbain favorisant la mise en valeur et la signalisation de l'entrée du village.

Le devis réalisé par Mme Claudia GONOD, architecte E.I.R.L. pour cette esquisse s'élève à un montant HT de 1 280.00 €

- La revalorisation du parking du Peirafuec : l'objectif est de revaloriser le parking existant avec la création d'une aire de terrains de pétanque (de 2 à 4 jeux) en favorisant le stationnement à l'entrée du village.

Le devis réalisé par Mme Claudia GONOD, architecte E.I.R.L. pour cette esquisse s'élève à un montant HT de 1 340.00 €

Dans le cas où ces opérations seraient susceptibles d'être éligibles à une subvention, Monsieur DONADEY demande au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à faire les démarches nécessaires auprès des institutions concernées en vue de demander les subventions les plus élevées possibles.

Le conseil municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur DONADEY,

VALIDE les devis ci-dessus pour un montant total de 2 620 € TTC

AUTORISE le Maire à faire les démarches nécessaires auprès des institutions concernées en vue de demander les subventions les plus élevées possibles.

AR PREFECTURE

006-210600169-20210610-2021\_04\_07-DE

Regu le 16/06/2021

VOTES: Pour:13

Abstentions: 0 Contre: 0

## Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré, les Jour, Mois et An que dessus et ont signé au registre tous les Membres présents.

Le Maire

Délibération télétransmise à la Préfecture des Alpes-Maritimes :

